

ARRETÉ N° 63-2026

**DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A  
MONSIEUR JEAN-MARC ANDREANI, CONSEILLER MUNICIPAL  
CHARGÉ DU DEVELOPPEMENT DES OUTILS  
INTERNES ET EXTERNES DE COMMUNICATION**

Nicolas BOULAND,

Maire de la Commune de CARNOUX en PROVENCE

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-19, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,  
VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection de Monsieur Jean-Marc ANDREANI, Conseiller Municipal,

**CONSIDERANT** la nécessité de désigner des conseillers municipaux pour seconder Monsieur le Maire dans l'exercice de ses missions ; tous les adjoints étant titulaires d'une délégation.

**ARRETE**

**ARTICLE 1er**

A compter du 21 mars 2026, Monsieur Jean-Marc ANDREANI, Conseiller Municipal, est délégué pour remplir en mes lieu et place et concurremment avec moi, les fonctions relatives **au développement des outils internes et externes de communication.**

**ARTICLE 2**

Monsieur Jean-Marc ANDREANI est autorisé, sous ma responsabilité et ma surveillance, à signer tous documents et courriers en rapport avec sa délégation. Il me rendra compte des missions qui lui seront confiées.

**ARTICLE 3**

Madame la Directrice Générale des Services municipaux, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône et à Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable d'Aubagne, comptable de la Commune.

Fait à Carnoux en Provence, le 23/03/2026

Le Maire,

Nicolas BOULAND



Spécimen de la signature  
de Monsieur Jean-Marc ANDREANI